

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 08 / 2024

Délibération du Comité syndical  
Séance du 6 février 2024

**Programme prévisionnel de rénovation des réseaux d'éclairage public pour 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le trente et un janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 34 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU			x
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Jacky MIGNOT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique suppléée par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		POUVOIR	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES		POUVOIR	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Paul NERRIÈRE, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription.

Eric MOUSSERION, délégué de la circonscription Saumur Val de Loire, a donné pouvoir de voter en son nom à Gilles TALLUAU, délégué de la même circonscription.

Jean-François RAIMBAULT, délégué d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Franck POQUIN, délégué de la même circonscription.

## DÉLIBÉRATION

### Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L. 5212-26, L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du comité syndical du Siéml n° 103/2023 du 12 décembre 2023 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 06/2024 du 6 février 2024 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 ;

Considérant que les interventions du Siéml pour la rénovation des réseaux d'éclairage public peut faire l'objet d'une programmation prévisionnelle permettant, en application du règlement financier susvisé, d'une part d'estimer le nombre d'opérations à réaliser, les dépenses afférentes et les participations des collectivités concernées appelées par le Syndicat et, d'autre part, d'envisager une aide de l'Etat au titre de ce programme 2024 et son reversement aux collectivités concernées, proportionnellement au montant des chantiers concernés, dans le cadre du dispositif Fonds Vert ;

Considérant que les interventions du Siéml pour la rénovation des réseaux d'éclairage public non inscrites au titre du programme 2024 pourront être réalisées dans la limite des crédits disponibles :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2024 du Syndicat, le programme prévisionnel de rénovation des réseaux d'éclairage public pour 2024, joint en annexe.

Précise que :

- les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal du Siéml 2024 ;
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	37
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	37

Document certifié conforme,  
A Écouflant, le 6 février 2024,  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



## Annexe 1

### PROGRAMME DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2024

COLLECTIVITE	Montant travaux HT maximum en €	Montant de la participation maximum en €
ALLONNES	73 333,33 €	55 000,00 €
BAUGE-EN-ANJOU	100 000,00 €	75 000,00 €
BEAUPREAU-EN-MAUGES	130 000,00 €	97 500,00 €
BLAISON-SAINT-SULPICE	15 000,00 €	11 250,00 €
C. A. DU CHOLETAIS	100 000,00 €	75 000,00 €
C. A. SAUMUR VAL DE LOIRE	93 333,33 €	70 000,00 €
C. C. ANJOU BLEU COMMUNAUTE	66 666,67 €	50 000,00 €
C. C. ANJOU LOIR ET SARTHE	53 333,33 €	40 000,00 €
C. C. BAUGEOIS VALLEES	33 333,33 €	25 000,00 €
C. C. VALLEES DU HAUT ANJOU	66 666,67 €	50 000,00 €
CANDE	46 666,67 €	35 000,00 €
CHALONNES SUR LOIRE	46 666,67 €	35 000,00 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE	13 333,33 €	10 000,00 €
CHEMILLE-EN-ANJOU	136 000,00 €	102 000,00 €
DOUE-EN-ANJOU	166 666,67 €	125 000,00 €
DURTAL	46 153,85 €	30 000,00 €
ERDRE-EN-ANJOU	20 000,00 €	15 000,00 €
GARENNES-SUR-LOIRE (les)	41 538,46 €	27 000,00 €
GENNES-VAL-DE-LOIRE	61 538,46 €	40 000,00 €
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	38 461,54 €	25 000,00 €
JUVARDEIL	25 000,00 €	16 250,00 €
LE-LION-D'ANGERS	43 333,33 €	32 500,00 €
LONGUE JUMELLES	106 666,67 €	80 000,00 €
LYS-HAUT-LAYON	53 333,33 €	40 000,00 €
MAUGES-SUR-LOIRE	33 333,33 €	25 000,00 €
MAULEVRIER	33 333,33 €	25 000,00 €
MAY SUR EVRE (le)	46 153,85 €	30 000,00 €
MAZE-MILON	66 666,67 €	50 000,00 €
MONTREUIL SUR LOIR	20 000,00 €	15 000,00 €
MONTREVAULT-SUR-EVRE	61 538,46 €	40 000,00 €
NOYANT-VILLAGES	66 666,67 €	50 000,00 €
OMBREE-D'ANJOU	86 666,67 €	65 000,00 €
OREE-D'ANJOU	46 153,85 €	30 000,00 €
POSSONNIERE (la)	20 000,00 €	13 000,00 €
ROU MARSON	53 846,15 €	35 000,00 €
SAINT GEORGES SUR LOIRE	30 769,23 €	20 000,00 €
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	30 769,23 €	20 000,00 €
SAINT PAUL DU BOIS	23 000,00 €	14 950,00 €
SCEAUX D'ANJOU	13 953,33 €	10 465,00 €
SEGRE-EN ANJOU-BLEU	64 266,67 €	48 200,00 €
SEGUINIÈRE (la)	23 076,92 €	15 000,00 €
SEICHES SUR LE LOIR	53 846,15 €	35 000,00 €
SEVREMOINE	130 000,00 €	97 500,00 €
THORIGNE D'ANJOU	30 769,23 €	20 000,00 €
TIERCE	53 333,33 €	40 000,00 €
TURQUANT	16 923,08 €	11 000,00 €
VEZINS	34 666,67 €	26 000,00 €
YZERNAY	66 666,67 €	50 000,00 €
	<b>2 683 425,13 €</b>	<b>1 947 615,00 €</b>

## Acte à classer

**COSY2024-DEL08**

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > **AR reçu** <      Classé  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-02-16T16-29-01.00 ( MI251051165 )

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20240206-COSY2024-DEL08-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Programme prévisionnel de rénovation des réseaux d'  
public pour 2024

Date de décision : 06/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.8. Fonds de concours

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 08 - Programme prévisionnel de  
rénovation EP 2024 vf.PDF](#)      Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/02/24 à 16:29

Par [MOUTIER Valerie](#)

Transmis

Date 16/02/24 à 16:29

Par [MOUTIER Valerie](#)

Accusé de réception

Date 16/02/24 à 16:34